Avisbat

Cet avis à la batellerie n° FR/2026/06620-1
modifie **l'avis** n° FR/2026/06620-0

Avis mis à jour

Jeudi 23 juillet 2026

AVIS À LA BATELLERIE
N° FR/2026/06620-1

Évènement

Arrêté préfectoral du 07/07/2026
Arrêté préfectoral n°AP2026-519

Gestion de la ressource en eau

Localisation A

Canal de la Meuse

PK de début : 0.510 | Ecluse n°59 des Quatre Cheminées
PK de fin : 112.760 | Ecluse n°36 de Remilly-Aillicourt
Position : Tout le chenal

Du 07/07/2026 à 09h00
Au 31/10/2026 à 18h00

Regroupement de bateaux

Informations supplémentaires

Les usagers sont informés qu'en raison de la baisse du débit de la Meuse, le regroupement des bateaux de plaisance est obligatoire aux passages des écluses et selon les consignes données par les agents de Voies navigables de France. Ce regroupement pourra occasionner des attentes limitées à une heure. Une vigilance particulière devra être observée par les usagers de la voie d'eau conformer aux instructions données par les agents de Voies navigables de France.

Contacter le(s) service(s) concerné(s)

7cbd0071-9979-40d6-989f-aabf1a1e2f46

SERVICE_TEL SERVICE_MAIL